



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, RICHAUD, CHAUVEAUX et DAUMAS.

Absent excusé : Madame GONNET

Convocation et affichage : 18/08/2022

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : AUGMENTATION TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la décision de la communauté de communes de reporter la prise de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026. Il précise aussi que d'ici 2026 la loi peut être modifiée pour les communautés de communes de moins de 10.000 habitants, ce qui permettrait aux communes adhérentes de conserver les compétences eau et assainissement. C'est ce que propose le Sénat. Il informe les conseillers que **des investissements devront être réalisés dès 2023 et les années suivantes afin que les réseaux eau et assainissement ne se détériorent pas et puissent fournir aux habitants une eau de bonne qualité, en quantité suffisante et un service d'assainissement correct.**

Or actuellement les recettes générées par le budget de l'eau et de l'assainissement ne sont plus assez importantes pour réaliser ce type de travaux. Il a même été nécessaire certaines années d'éponger le déficit du budget de l'eau et de l'assainissement par un apport du budget général. Il est donc nécessaire d'augmenter les tarifs. Monsieur le Maire propose une augmentation (hors inflation) de 1 € H.T pour ne plus faire appel au budget général afin d'équilibrer le budget de l'eau, et pouvoir financer des travaux d'investissement. La recette supplémentaire générée par cette augmentation est évaluée à 13.000 € par an.

Monsieur le Maire propose de lisser cette augmentation sur 3 ans : 0,50 € en 2023, 0,25 € en 2024 et 0,25 € en 2025, hors TVA et hors inflation.

Il informe les conseillers que, même avec cette augmentation, les tarifs resteront toujours bas grâce au travail très important réalisé bénévolement par ses adjoints et lui-même, travail qui comprend :

- l'entretien et le contrôle de la station d'épuration,
- entretien et contrôle de la station de filtration d'UV et de chloration,
- entretien et contrôle des bassins d'eau potable et des sources,
- la surveillance des travaux,
- un service d'astreinte 365 jours par an pour les pannes ou les fuites éventuelles.

Monsieur le Maire ajoute que, pour effectuer toutes ses tâches, ses adjoints ou lui-même utilisent leur propre voiture sans demander de frais de déplacement.

Sans ce bénévolat les tarifs avoisineraient 5 € le M3.

Monsieur le Maire termine ses propos en remerciant aussi les conseillers municipaux et les habitants qui ont, de façon ponctuelle, apporté leur aide durant des épisodes de fuite d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le principe de l'augmentation des tarifs eau et assainissement sur 3 ans.
- Valide les tarifs suivants pour 2023 :
 - abonnement eau : 68 €
 - abonnement assainissement : 65 €
 - prix H.T du M3 eau : 0,78 €
 - prix H.T du M3 assainissement : 0,66 €

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 004-210402293-20220825-442022-DE

Monsieur le Maire ajoute que ces tarifs sont hors taxes. Il faut ajouter la TVA et les taxes de l'Agence de l'eau. Toutes taxes comprises, pour une consommation de 120 M3 (consommation prise en compte pour la comparaison entre collectivités) le prix du M3 eau et assainissement passe de 2,71 € en 2022 (tarifs inchangés depuis 2019) à 3,24 € en 2023.

- **Ces nouveaux tarifs s'appliqueront aux factures de l'automne 2023.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 30 août 2022.

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

